

ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE / HONORAIRES ET LIVRABLES

Création de société en Tunisie prix clair et honoraires fixés

Un devis validé avant de commencer, des formalités prises en charge, des documents officiels remis et aucun supplément d'honoraires Legal Crea après validation.

590 DT HTVA d'honoraires Legal Crea • 702,10 DT TTC (TVA 19 %) • 7 À 10 JOURS OUVRÉS • AUCUN SUPPLÉMENT D'HONORAIRES après validation

1. Notre engagement de prix

Les honoraires de création de société sont de 590 DT HTVA, soit 702,10 DT TTC avec la TVA au taux de 19 %. Le devis établi avant le lancement indique les formalités confiées à Legal Crea, les frais administratifs et les éventuelles particularités identifiées.

Après acceptation du devis, les honoraires Legal Crea restent fermes et définitifs pour la constitution validée. Legal Crea ne facture aucun supplément d'honoraires pour les démarches de création comprises dans cet engagement.

2. Ce que Legal Crea prend en charge

- **Analyse du projet** : activité, forme juridique, dénomination, siège, associés, gérance, capital et pièces nécessaires.
- **Préparation de la constitution** : dossier, actes et statuts à signer, justificatifs de siège, procuration ou mandat lorsque nécessaires.
- **Formalités en Tunisie** : réservation de la dénomination, enregistrement, déclaration d'existence et identification fiscale, immatriculation RNE, publication BORNE et autres formalités de création prévues au dossier.
- **Remise du dossier** : documents officiels au format numérique puis originaux par remise ou expédition selon le mode convenu.
- **Après immatriculation** : plan daté des obligations des 90 premiers jours, suivi administratif et de gestion inclus pendant 24 mois et aide au choix du comptable.

3. Liste précise des documents remis

Le dossier de création regroupe les pièces ci-dessous ; celles liées à un régime, à une formalité ou à un organisme particulier sont remises **lorsqu'elles s'appliquent à la société constituée**.

Document officiel ou contractuel	Remise prévue
Certificat de réservation de dénomination	Copie de la réservation validée / certificat
Statuts de la société enregistrés	Statuts signés et enregistrés
Contrat de domiciliation ou de location	Contrat/justificatif de siège utilisé pour le dossier
Déclaration d'existence	Attestation ou justificatif de dépôt et d'existence fiscale
Identification fiscale / patente	Carte ou attestation d'identification fiscale
Déclaration du bénéficiaire effectif	Justificatif correspondant au dépôt RNE
Extrait d'immatriculation au RNE	Extrait et références officielles de la société
Publication BORNE	Justificatif de publication de la constitution

Document officiel ou contractuel	Remise prévue
Déclaration d'investissement, si applicable	Déclaration / attestation délivrée dans le parcours de constitution
Autorisation ou cahier des charges, si applicable	Document obtenu ou accusé de dépôt prévu au dossier réglementé

À distinguer : la déclaration d'investissement incluse dans certaines formalités de constitution n'est pas la fiche d'investissement à déclarer ultérieurement à la BCT pour certains apports en devises de non-résidents. Cette dernière figure dans le plan des 90 jours.

4. Frais distincts : toujours identifiés avant lancement

Nature des frais	Information remise au client
Frais publics et droits	Réservation de dénomination, enregistrement, RNE et publications : montants applicables identifiés au devis, avec justificatifs administratifs.
Domiciliation / siège	Prix du contrat de domiciliation ou du bail, lorsqu'il est souscrit, indiqué séparément.
Formalités du dossier international	Légalisation, traduction, procuration, frais bancaires et expédition éventuelle des originaux, précisés avant engagement.
Activités réglementées ou dossiers particuliers	Si l'activité requiert une autorisation préalable , un cahier des charges ou une procédure exceptionnelle , le traitement et son prix figurent dans le devis initial présenté à l'avance .

5. Le délai de 7 à 10 jours ouvrés : point de départ exact

Le délai annoncé commence dès la réception par Legal Crea de l'ensemble des documents nécessaires, complets et conformes : statuts, procuration ou mandat signés et légalisés lorsque la formalité l'exige, contrat de domiciliation ou justificatif de siège, pièces des associés et du gérant et autres pièces demandées pour le dossier validé.

Le calendrier annoncé est de **7 à 10 jours ouvrés** (du lundi au vendredi hors jours fériés en Tunisie) pour ce parcours de création. Les autorisations préalables, cahiers des charges ou procédures exceptionnelles identifiés en amont sont assortis d'un **devis et d'un calendrier particuliers avant acceptation**.

6. Engagement identique pour les clients à distance

Depuis la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Canada, l'Algérie ou tout autre pays de résidence, vous pouvez confier votre création à Legal Crea : dossier transmis par e-mail, signatures et procuration organisées à distance, formalités effectuées en Tunisie, suivi et envoi des documents officiels. Le suivi après immatriculation reste accessible par **e-mail et téléphone pendant 24 mois**.

7. Champ légal des missions

Legal Crea assure les prestations de création et d'accompagnement administratif relevant de son champ d'intervention, en dehors des actes légalement réservés aux avocats, experts-comptables, comptables inscrits ou autres professionnels habilités. Les actes réservés sont accomplis, lorsqu'ils sont nécessaires, par le professionnel compétent. Cette règle ne réduit pas les formalités de création comprises dans le devis accepté.

8. Documents contractuels et contact

Le devis accepté et la convention de suivi de 24 mois encadrent les engagements de Legal Crea, avec les [conditions générales de service](#). Ces engagements restent applicables pendant leur durée, sans réduction par une modification ultérieure des CGS.

Contact : direction@legalcrea.tn • +216 98 116 221 • RNE 1728316S • MF 1728316S/A/M/000.

[Création de société](#) • [Création à distance](#) • [Société offshore](#) • [Code TVA](#) • [Cadre avocat](#) • [Cadre comptable](#)